Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 5 OCTOBRE 2026 – DE 19H30 A 20H54
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence Brian HOFER (PLR), Vice-Président

Bureau Serge CASTELLA (PS)
Nicolas CHARRIÈRE (PLR)
Yvan ROESKE (UDC)
Constantin RUFFIEUX (Le Centre)

Présents Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Gabrielle BUSSARD (UDC) – Virginie CASTELLA CUENNET (PLR) – Éric CHATTON (Le Centre) – Bruno CLEMENT (Les Vert·e·s) – Isabelle COLLIARD (PS) – Sophie CRUCHET-MICHELOUD (Le Centre) – Léonard DEBONS (Le Centre) – Coline DESPONT (PS) – François DUCREST (PS) – Éric DUPASQUIER (UDC) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Erwan KERAVEC (PS) – Ivan KRATTINGER (Le Centre) – Frédéric METTRAUX (PLR) – François MOOSER (PS) – Anne NIQUILLE (Les Vert·e·s) – Laurence OBERSON (PLR) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Cyrille PÜRRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – François RIME (Les Vert·e·s) – Julien RIME (UDC) – André SCHIBLER (PS) – Éric SEYDOUX (UDC) – Malik SEYDOUX (PLR) – Adeline SOTTAS (Le Centre) – Matteo SUDAN (PLR) – Christian WAEBER (UDC) – Sathya WICKRAMASINGAM (PS) – Romain WYSSMÜLLER (PLR)

Excusés Béatrice DOHNER-GRANDJEAN (PS), Présidente – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Jorge DE FIGUEIREDO (PLR) – Lucile FREYMOND-POCHON (PS) – Alain PASCHE (UDC) – Jacques RIME (UDC)

Total **43 membres sont présents, 6 sont excusés. La majorité absolue est de 22.**
1 élu n'est pas encore assermenté.

Conseil communal Maxime PASQUIER, Syndic – Chantal PYTHOUD, Vice-Syndique – Nicolas PASQUIER – Marie-France ROTH PASQUIER – Elodie SURCHAT – Jérôme TORNARE – Patrick VALLELIAN – Kirthana WICKRAMASINGAM – Estelle ZERMATTEN

Secrétaire Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV Ilirè BEDJETI

Huissier Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance 3
Ordre du jour 5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026 6
2. Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans (voir message en annexe) 6
3. Augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini (voir message en annexe) 7
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle (voir message en annexe) 8
5. Réponse du Conseil communal aux questions posées par Messieurs Erwan Keravec et Cyrille Pürro (PS-Les Vert·e·s) concernant la problématique des nuisances sonores provoquées par les trains TPF sur le territoire communal 9
6. Réponse du Conseil communal aux questions posées par Monsieur Yvan Roeske (UDC) concernant le partenariat avec la plate-forme Smartvote lors des élections communales du 8 mars 2026 12
7. Election d'un membre du groupe PS-Les Vert·e·s à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Philippe Jaggi démissionnaire 14
8. Divers du Conseil général 15
A. Propositions 15
B. Postulats 18
C. Résolutions 21
D. Questions 21
E. Remarques – commentaires 32
9. Divers du Conseil communal 35
Clôture de séance 36

Ouverture de séance

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chers et chères collègues,

En l'absence de Madame la Présidente Béatrice Dohner-Grandjean, qui ne peut malheureusement pas être présente ce soir en raison de l'hospitalisation de son petit garçon, à qui je souhaite un prompt rétablissement, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers et chères collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Ilirè Bedjeti, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentant-e-s de la presse ainsi qu'aux citoyens et citoyennes présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Jaggi pour des raisons professionnelles puisque, comme vous le savez, il a été engagé en tant que chef du Service des écoles et a pris ses fonctions le 1er octobre dernier. Je remercie Monsieur Philippe Jaggi pour son dévouement pour le bien de la collectivité.

C'est Monsieur Marc Magnin qui a été élu pour le remplacer. Toutefois, il ne peut pas siéger ce soir car il n'a pas encore été assermenté par le Préfet.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 18 septembre 2026, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenant-e-s d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- *pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- *pour les résolutions, les Conseillers et Conseillères généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Avant l'appel nominal, j'annonce les personnes suivantes qui se sont excusées pour la séance de ce soir :

Pour le Conseil général : Alexandre Beaud, Jorge de Figueiredo, Lucile Freymond, Alain Pasche, Jacques Rime, Mme Béatrice Dohner-Grandjean.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

43 membres sont présents

6 membres sont excusés

majorité : 22

Monsieur le Vice-Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions. Il rappelle les informations concernant le vote électronique :

« Je rappelle que le vote électronique a été introduit lors de la séance précédente. Je salue M. Modoux de GVI SA à Rossens, notre prestataire, qui gère l'ensemble des opérations ainsi que le matériel. Vous avez toutes et tous reçu un boîtier de vote en arrivant. Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous n'aurait pas de boîtier ? Je constate que tout le monde a reçu son boîtier.

Les boîtiers sont numérotés et correspondent à votre nom, ce qui permet la traçabilité du vote.

Lors des votes, j'annonce que « le vote est ouvert », puis je pose la question. A ce moment-là, vous devez presser sur la touche OUI ou NON ou ABSENTION, puis valider votre vote avec la touche VALIDATION. Sans cette validation, le vote n'est pas transmis. Tant que vous n'avez pas validé, vous pouvez modifier votre vote. Lorsque tout le monde a voté, j'annonce « le vote est clos ». Le résultat du vote s'affiche alors à l'écran, puis dans un 2ème temps, la liste nominative s'affiche avec le vote de chacun-e, par groupes et par ordre alphabétique.

Afin de contrôler que tout fonctionne, nous allons procéder à un vote test avec une question-test.

Le vote est ouvert

QUESTION : Etes-vous prêts à procéder aux votes de la séance ?

Veuillez choisir OUI, NON ou ABSTENTION, et valider votre choix.

Le vote est clos.

Je vous laisse contrôler que votre vote s'affiche à côté de votre nom. »

Ordre du jour

Monsieur le Vice-Président rappelle que, selon convocation publiée le 25 septembre 2026 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 14 septembre 2026 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers et Conseillères généraux avant la séance de ce soir, il considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026
2. Renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans
3. Augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle
5. Réponse du Conseil communal aux questions posées par MM. Erwan Keravec et Cyrille Pürro (PS-Les Vert·e·s) concernant la problématique des nuisances sonores provoquées par les trains TPF sur le territoire communal
6. Réponse du Conseil communal aux questions posées par M. Yvan Roeske (UDC) concernant le partenariat avec la plate-forme Smartvote lors des élections communales du 8 mars 2026
7. Election d'un membre du groupe PS-Les Vert·e·s à la Commission jeunesse et famille en remplacement de M. Philippe Jaggi démissionnaire
8. Divers du Conseil général
9. Divers du Conseil communal

Monsieur le Vice-Président demande si l'ordre du jour tel que proposé suscite des questions ou des remarques d'ordre formel ?

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, et 1 abstention l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026

Par courrier électronique du 8 juin 2026, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 1er juin 2026.

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Bedjeti pour la rédaction de ce document. Il demande si un membre a une remarque à formuler. Tel n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, le procès-verbal de la séance du 1er juin 2026, avec remerciements à son autrice.**

2. Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans (voir message en annexe)

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur le Syndic Maxime Pasquier**

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Je n'ai rien de particulier à ajouter à cette demande de renouvellement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031, si ce n'est que, pour votre information, ce genre de cautionnement et de demande de garantie figure dans les annexes des comptes de la Ville sous « garanties ».

Merci de votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur le Syndic pour cette présentation et passe la parole à **Monsieur François Mooser** pour le préavis de la Commission financière.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

La Commission financière a examiné le renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère sur la base du message du Conseil communal et des renseignements complémentaires de l'administration.

Le cautionnement, assumé par la seule Ville de Bulle, demeure fixé à Fr. 150'000.00. Il garantit une ligne de crédit destinée à couvrir les décalages temporaires de trésorerie de l'association.

Sous l'angle de l'engagement financier, la Commission financière émet à l'unanimité un préavis favorable au renouvellement de ce cautionnement pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2031.

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'administration communale pour les informations fournies.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur François Mooser et ouvre la discussion. Il demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Tel n'étant pas le cas, **Monsieur le Vice-Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

- **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.00, en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour une durée de cinq ans.**

3. Augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini

(voir message en annexe)

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Vous avez pu prendre connaissance de ce message et je souhaite y apporter quelques informations complémentaires.

Ce projet concerne 36 appartements. Il est important de préciser que la Ville n'en assume pas seule le financement : la banque y participe également, tandis que la Fondation mobilise également une partie de ses fonds propres.

Ce projet s'inscrit par ailleurs pleinement dans la volonté, exprimée depuis plusieurs années, de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Enfin, au-delà de la mise à disposition de ces appartements protégés, une conciergerie sociale sera également mise en place afin d'accompagner les personnes qui y résideront.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur le Syndic pour cette présentation et passe la parole à **Monsieur François Mooser** pour le préavis de la Commission financière.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Sur la base du message du Conseil communal et des renseignements complémentaires de l'administration, la Commission financière a analysé la demande d'augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini.

L'augmentation de Fr. 390'000.00 porte le prêt à Fr. 600'000.00 en 2027, avec un remboursement annuel maintenu à Fr. 30'000.00. Selon l'administration, la charge d'intérêts supplémentaire pour la Ville est estimée à Fr. 3'900.00 la première année, au taux actuel de 1 %, et imputée au dicastère des affaires sociales.

Sous l'angle de l'engagement financier, la Commission financière émet à l'unanimité un préavis favorable à cette augmentation, destinée à contribuer au financement de la rénovation des appartements et des locaux communs, selon les modalités proposées par le Conseil communal.

Merci de votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur François Mooser et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, **Monsieur le Vice-Président** clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, l'augmentation du prêt sans intérêt, à hauteur de Fr. 390'000.00 afin de le porter à Fr. 600'000.00 au total en 2027, remboursable à raison de Fr. 30'000.00 par année, en faveur de la Fondation Angel Monferini, pour les travaux de rénovation des appartements datant de 1978 et des locaux communs.**

4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle (voir message en annexe)

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Madame Elodie Surchat**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Je reprends très brièvement la détermination que vous avez reçue pour rappeler quelques points importants de ce postulat intéressant, pour lequel je remercie monsieur le Vice-Président, qui vise donc la valorisation de notre territoire. Ce postulat a permis à nos services de rappeler les offres existantes dont certaines sont très récentes. Et vous aurez notamment remarqué qu'un rallye existe déjà en ville de Bulle et qu'un projet pour le rendre plus attractif est en cours d'élaboration. Par ailleurs, ces diverses offres ont été conçues par le Musée gruérien et parfois en collaboration avec La Gruyère Tourisme et les services de la Ville. Donc, les éléments de collaboration sont déjà bien existants et analysés.

En plus du projet « Bulle Belle époque » qui a été mentionné, je rajoute qu'il y a également un parcours consacré à la Tour-de-Trême qui est dans le viseur du Musée gruérien et qui est prioritaire. Cet élément ne figurait pas dans la détermination, je la complète sur ce point.

Vous aurez constaté que le Conseil communal entend surtout réfléchir dans un premier temps à la manière de mieux utiliser les dispositifs existants, notamment au moyen des panneaux également existants pour valoriser et compléter les offres. Vous avez également probablement remarqué qu'il y a un élément intéressant qui se profile du côté de la Jeune Chambre Economique de la Gruyère. Peut-être que l'une ou l'autre personne de ce Conseil général pourra se faire le relais d'un intérêt de la Ville auprès de la Jeune Chambre par rapport à ce projet.

Pour le reste, comme vous le savez, la situation financière actuelle de la Ville est évidemment déterminante pour les nouveaux projets et les priorisations sont régulièrement demandées par le Conseil général, donc nous sommes évidemment à l'écoute de ces demandes et devons d'abord utiliser le travail déjà effectué et le valoriser en limitant autant que possible les coûts supplémentaires.

J'ai terminé, merci de votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Elodie Surchat pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Vice-Président** clôt la discussion.

➧ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle.**

5. Réponse du Conseil communal aux questions posées par Messieurs Erwan Keravec et Cyrille Pürro (PS-Les Vert·e·s) concernant la problématique des nuisances sonores provoquées par les trains TPF sur le territoire communal

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères généraux, chers et chères collègues,

En préambule, le Conseil communal tient à rappeler que tant l'aménagement que l'entretien de l'infrastructure ferroviaire relèvent d'une compétence fédérale avec une exploitation assurée par les TPF.

Dans ce sens, des informations ont été recueillies auprès des TPF et du Canton pour répondre à vos questions.

Sachez tout d'abord que le Conseil communal est conscient des nuisances que subissent les riverains des lignes TPF. Depuis le début, nous sommes en contact avec les TPF et nous suivons les développements dans ce domaine.

Comme nous avons dû vous le dire plusieurs fois, la Commune n'est pas compétente dans ce domaine directement puisque les procédures sont en main de l'Office fédéral des transports qui dicte les étapes. Les TPF agissent donc en collaboration avec l'OFT. La Commune suit et demande régulièrement des nouvelles de ces longues procédures. Si elles sont longues, c'est que la solution n'est pas simple à trouver. De nombreuses mesures et modélisations sont en cours. L'OFT traite ces plaintes au niveau national et doit y répondre de manière égale et proportionnée sur l'ensemble du pays. Donc voici les informations que nous avons reçues des TPF et que je peux vous donner ce soir.

La Confédération conclut avec les entreprises de transports publics (gestionnaires d'infrastructure) des conventions comprenant des objectifs pour le « maintien de la qualité et l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire ». En ce qui concerne les lignes Bulle – Broc-Chocolaterie et Bulle – Montbovon, le gestionnaire de l'infrastructure est la société Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF INFRA) SA.

Pour la ligne Bulle – Broc-Chocolaterie, une procédure est en cours auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). En mars 2025, une première mesure a été ordonnée par cet office en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV – autorité spécialisée) consistant en la pose de semelles hybrides. Cette mesure a été mise en œuvre par les TPF dans la foulée. En mai 2026, les TPF ont ensuite remis à l'OFT un rapport sur l'efficacité de cette intervention ainsi que des propositions de mesures complémentaires pour traiter les éventuels dépassements résiduels. Ces informations sont en cours d'examen par les autorités fédérales compétentes. D'éventuelles mesures complémentaires pourraient être ordonnées sur les points qui ne respecteraient pas le cadre légal. Les mesures d'assainissement examinées pour cette ligne se déclinent selon trois axes d'intervention :

- *mesures techniques (à la source) : utilisation de semelles hybrides sur l'ensemble de la ligne (mesure déjà mise en œuvre en 2025) et d'autres mesures techniques au niveau de la voie ferrée pour réduire les nuisances acoustiques ;*
- *mesures constructives (sur le chemin de propagation) : pose de parois antibruit (PAB) dans les secteurs où les mesures à la source ne suffiraient pas à garantir le respect des valeurs de planification ;*
- *mesures d'exploitation : renouvellement du matériel roulant (rames Flirt) ainsi que l'analyse d'une diminution de la vitesse ou de la cadence.*

Pour la ligne à voie métrique Bulle - Montbovon, les TPF indiquent avoir transmis récemment à l'OFT un « complément à leur prise de position » sur la plainte déposée par l'association Riverains TPF.

Concernant les compétences de la Ville de Bulle au sens de l'article 3 al. 2 de la LMob, elles ne concernent pas les questions ferroviaires, mais les infrastructures de mobilité communales du type route ou chemin. Dans ce sens, la Ville de Bulle a établi un cadastre du bruit du réseau routier communal avec une décision d'assainissement publiée par le Canton en décembre 2018 et prévoit une mise à jour de ce cadastre en 2027.

Ainsi, ci-après les réponses du Conseil communal, aux questions posées :

1. *Quelles démarches concrètes ont été entreprises auprès des TPF et/ou du Conseil d'Etat pour exiger un assainissement efficace ?*
   - *Le Conseil communal est conscient des désagréments rencontrés par les riverains et souhaite qu'une solution puisse être trouvée par les entités responsables. Toutefois, le Conseil communal ne dispose pas de marge d'action supplémentaire dans des démarches qui relèvent en premier lieu de la Confédération et des TPF. L'Exécutif demeure toutefois attentif à l'évolution de la situation.*
2. *Sachant que le volume des nuisances dépend également de facteurs environnementaux (chaleur, sécheresse…) la réalisation d'une expertise actualisée indépendante en début d'été sera-t-elle demandée ?*
   - *Nous vous renvoyons aux explications données en introduction concernant l'état d'avancement du dossier.*
3. *Sachant que la vitesse a un effet considérable sur l'ampleur des nuisances, le Conseil communal est-il prêt à demander aux TPF une limitation de vitesse dans l'agglomération bulloise ?*
   - *Cette mesure sera analysée dans le cadre de la procédure décrite auparavant. Il convient toutefois de rappeler que sur une ligne à voie unique avec des possibilités de croisement limitées, un ralentissement des trains peut impliquer une réduction de l'offre sur la ligne Bulle – Broc-Fabrique, un tronçon de la ligne étant commun. Or, la réduction de l'offre n'est pas compatible avec les objectifs du Canton.*
4. *Le Conseil communal est-il en capacité de fournir un calendrier précis d'améliorations ?*
   - *Non, le dossier est actuellement en examen auprès de la Confédération. J'ai cependant reçu aujourd'hui l'information que l'OFT doit très prochainement sortir sa position sur les mesures proposées par les TPF. Parmi celles-ci, une est publique et actée puisqu'elle a déjà été évoquée dans la presse. Il s'agit du remplacement des rames « Domino ». Ce sont les vieux trains que vous voyez actuellement sur la ligne, qui sont très bruyants, par de nouvelles rames Flirt ou Flirt Evo. Ce remplacement devrait se faire à la fin de 2028, début 2029, de manière progressive.*
5. *Le Conseil communal est-il disposé à soutenir les riveraines et riverains des TPF dans leurs démarches auprès des TPF ?*
   - *La marge de manœuvre concernant ce sujet est très restreinte pour le Conseil communal qui ne peut d'ailleurs pas intervenir sur cette question qui est également suivie par le Canton.*

Le Conseil communal n'a malheureusement pas de baguette magique mais j'espère avoir pu répondre à vos questions et sachez que nous suivons de près l'évolution de ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Roth Pasquier et demande si un des auteurs de la question souhaite s'exprimer. Il passe la parole à **Monsieur Cyrille Pürro**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais d'abord remercier Madame Marie-France Roth Pasquier pour les réponses détaillées apportées. Nous prenons acte de vos réponses et puis nous espérons qu'une solution sera trouvée le plus rapidement possible pour les riverains, pour qu'ils puissent vivre un peu plus sereinement.

Merci. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Pürro pour son intervention.

- **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Messieurs Erwan Keravec et Cyrille Pürro (PS-Les Vert·e·s) concernant la problématique des nuisances sonores provoquées par les trains TPF sur le territoire communal**

6. Réponse du Conseil communal aux questions posées par Monsieur Yvan Roeske (UDC) concernant le partenariat avec la plate-forme Smartvote lors des élections communales du 8 mars 2026

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil général du 1er juin, M. Roeske a posé différentes questions concernant la plateforme Smartvote.

Tout d'abord, il sied de rappeler que c'était la première fois que la Ville s'associait à la plateforme Smartvote pour des élections.

1. *Quel a été le coût total, direct ou indirect, du partenariat entre la Ville de Bulle et Smartvote ?*
   - *Smartvote propose des prestations qui se déclinent sous forme de modules. La Ville a retenu*
     - *le module A, qui est l'offre de base obligatoire, soit la mise à disposition de la plateforme d'aide au vote, la création des comptes des candidat-e-s et l'élaboration du questionnaire, et*

- *le module D qui consiste en l'élaboration du flyer.*

Le montant total pour ces deux modules s'élève à Fr. 9'161.50 TTC. Il a été payé pour moitié par la Ville de Bulle et l'autre moitié par GESA qui ne soutient aucun parti en direct, mais souhaitait apporter une contribution globale à la campagne électorale.

S'agissant des coûts indirects, l'administration n'a été que très peu sollicitée : retransmission de liste de candidat-e-s et d'adresses mail, ajustement du flyer. Pour être complet, il faut encore tenir compte des frais d'impression du flyer qui a été inséré dans l'enveloppe de propagande des partis, soit env. Fr. 1'000.00.

2. *Quel a été le taux de participation des citoyennes et des citoyens, des candidates et des candidats ?*

   - *Le taux de participation des candidat-e-s était de 78 % des 180 candidat-e-s pour le conseil général [84 % à Fribourg] et 95 % des 37 candidat-e-s pour le Conseil communal [96 % à Fribourg].*

     3'805 recommandations de vote ont été créées pour 17'431 électeurs-trices inscrits, soit 22 %. A Fribourg pour 26'091 électeurs-trices, 6'627 recommandations de vote ont été créées, soit 25 %.

     A noter qu'en ville de Fribourg, les taux sont très légèrement plus élevés, mais ce n'était pas le premier partenariat de Fribourg avec Smartvote pour des élections communales.

3. *La Ville de Bulle a-t-elle été consultée lors de l'élaboration ou de la validation des questions proposées ?*

   - *Non. C'était une condition préalable à la signature du contrat avec l'association Politools (Smartvote) que l'administration ou le Conseil communal ne soient pas sollicités pour l'élaboration des questions. L'équipe de Smartvote s'est adressée directement aux partis politiques. L'administration n'a pas connaissance de comment le choix des questions s'est opéré entre Smartvote et les partis. L'administration n'a d'ailleurs pas vu les questions avant leur publication en ligne.*

4. *Le Conseil communal estime-t-il que l'ensemble des questions retenues relevait effectivement des compétences et enjeux communaux ?*

   - *Le but de l'application Smartvote n'est pas de poser des questions qui relèvent uniquement des enjeux communaux mais de permettre aux citoyen-ne-s de se reconnaître dans le profil de candidat-e-s qui ont répondu à ces mêmes questions, sur des thématiques politiques, sociétales, environnementales, etc.*

5. *La Ville de Bulle prévoit-elle d'effectuer un retour d'expérience ou une évaluation critique de cette démarche auprès de Smartvote ?*

   - *Non, comme répondu ci-avant, la Ville ne tient pas à interférer dans le choix des questions. Il revient aux partis, qui ont élaboré le questionnaire avec l'équipe Smartvote, de faire leurs retours d'expérience.*

J'en ai terminé. Merci pour votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Pasquier et se fait confirmer par l'auteur de la question que la réponse lui convient.

- **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Yvan Roeske (UDC) concernant le partenariat avec la plate-forme Smartvote lors des élections communales du 8 mars 2026**

7. Election d'un membre du groupe PS-Les Vert·e·s à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Philippe Jaggi démissionnaire

Comme annoncé en début de séance, Monsieur Philippe Jaggi du groupe PS-Les Vert·e·s a démissionné du Conseil général et de fait de la Commission jeunesse et famille. Il convient donc de le remplacer au sein de cette Commission.

Monsieur le Vice-Président passe la parole à Monsieur Jonas Brunetti, du groupe PS-Les Vert·e·s, pour la présentation de sa candidate.

« Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le groupe PS-Les Vert.e·s présente Madame Carole Fritschi pour l'élection d'une membre à la Commission jeunesse et famille, une fonction qu'elle a déjà connue lors de sa première législature comme conseillère générale entre 2006 et 2011.

C'est tout Monsieur le Vice-Président. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Brunetti pour son intervention et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, **Monsieur le Vice-Président** proclame

Madame Carole Fritschi élue membre de la Commission jeunesse et famille

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

8. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Monsieur le Vice-Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition. Il passe la parole à **Monsieur Eric Chatton** qui s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les établissements publics et les commerces du centre-ville évoluent aujourd'hui dans un environnement économique particulièrement exigeant. Restaurateurs et commerçants doivent composer avec des charges importantes, une concurrence accrue et des habitudes de consommation en constante évolution.

Dans ce contexte, il paraît important que les autorités communales veillent, dans la mesure de leurs compétences, à créer des conditions-cadres favorables à leur activité et à limiter les contraintes qui ne sont plus pleinement justifiées par les réalités actuelles, tout en garantissant naturellement la sécurité, la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Les terrasses jouent à cet égard un rôle qui dépasse la seule activité des établissements concernés. Elles participent directement à l'attractivité, à l'animation et à la convivialité du centre-ville de Bulle. Leur fréquentation contribue à la vitalité commerciale du centre et à la qualité de l'espace public. Il apparaît dès lors opportun d'adapter le cadre réglementaire afin qu'il corresponde davantage aux réalités économiques, climatiques et sociales actuelles.

1. *Un régime saisonnier qui mérite d'être assoupli*

Le règlement sur les terrasses des établissements publics distingue actuellement deux régimes. L'article 11 prévoit que les terrasses d'été sont autorisées du 1er avril au 31 octobre, tandis que les terrasses d'hiver le sont du 1er novembre au 31 mars. La Ville peut certes accorder des extensions des terrasses d'été lorsque les conditions atmosphériques sont favorables, mais il s'agit d'une possibilité et non d'un régime ordinaire.

Cette distinction correspond de moins en moins aux réalités observées. Les mois de mars et novembre, voire certaines périodes de décembre, peuvent connaître des journées particulièrement favorables à l'exploitation d'une terrasse. À l'inverse, les conditions météorologiques peuvent être défavorables durant une partie de la période dite estivale.

Le régime actuel introduit également une disproportion économique qu'il convient de relever. L'article 21 prévoit en effet une taxe annuelle fixe pouvant atteindre Fr. 100.00 par mètre carré et précise expressément que la taxe est due en totalité quelle que soit la durée d'utilisation de la terrasse.

Ainsi, une terrasse exploitée durant une période hivernale sensiblement moins favorable commercialement et potentiellement durant un nombre de jours beaucoup plus limité reste soumise au principe d'une taxe annuelle entière. Autrement dit, le coût réglementaire de la terrasse ne tient pas compte de son potentiel réel d'exploitation. Cette situation peut constituer un frein à une utilisation pourtant souhaitable de l'espace public durant les périodes de transition.

2. *Reconsidérer la musique d'ambiance*

La question de la diffusion de musique mérite également d'être réexaminée.

Le règlement communal est actuellement particulièrement restrictif. Son article 12 al. 3 interdit les haut-parleurs et son article 18 interdit notamment la diffusion de musique sur les terrasses. Des dérogations temporaires sont toutefois possibles, en principe jusqu'à 22 heures et dans une limite maximale de 85 dB(A). La demande est alors transmise à la Préfecture, compétente pour délivrer l'autorisation.

À cela s'ajoutent les directives ou conditions administratives appliquées au niveau de la Préfecture de la Gruyère dans le cadre de l'octroi des patentes, qui prévoient une restriction de la diffusion de musique sur les terrasses.

En effet, les préfectures de la Gruyère et de la Sarine, contrairement aux autres, interdisent la diffusion de musique sur les terrasses.

Il conviendrait donc d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de la Gruyère et, le cas échéant, des autorités cantonales compétentes afin de réexaminer les directives ou conditions administratives relatives à la diffusion de musique sur les terrasses dans le cadre des patentes, dans le but de permettre la mise en œuvre d'une solution communale proportionnée et encadrée.

Il ne s'agit évidemment pas de transformer les terrasses en lieux d'animation nocturne ni de remettre en cause la tranquillité du voisinage. Il s'agit plutôt d'examiner la possibilité d'une musique d'ambiance raisonnable et strictement encadrée, qui peut participer à l'atmosphère et à l'attractivité d'un établissement et, plus largement, du centre-ville.

Au vu de ce qui précède, le soussigné propose que le Conseil général demande au Conseil communal d'entreprendre une révision du Règlement sur les terrasses des établissements publics de la Ville de Bulle, portant notamment sur les éléments suivants :

1. *Périodes d'exploitation*

Adapter l'article 11 afin de permettre une exploitation plus souple des terrasses en fonction des réalités climatiques, notamment :

- *en réduisant la période durant laquelle le régime spécifique des terrasses d'hiver est applicable ;*
- *en revoyant la tarification des taxes d'utilisation du domaine public (terrasses).*

2. *Musique d'ambiance*

Réviser les articles 12 al. 3 et 18 afin de permettre, sous réserve du droit supérieur et de l'accord des autorités compétentes, la diffusion encadrée de musique d'ambiance sur les terrasses, notamment, selon les principes suivants :

- *musique d'ambiance uniquement, à l'exclusion d'animations musicales régulières ;*
- *horaires clairement définis, par exemple jusqu'à 21h30 ;*
- *niveau sonore maximal fixé par le règlement ou par les prescriptions applicables ;*
- *respect impératif de la tranquillité du voisinage ;*
- *possibilité pour la Ville de limiter, suspendre ou retirer cette faculté en cas de nuisances constatées et de non-respect du cadre légal.*

3. *Démarches auprès de la Préfecture*

Inviter parallèlement le Conseil communal à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de la Gruyère et, le cas échéant, des autorités cantonales compétentes afin de réexaminer les directives ou conditions administratives relatives à la diffusion de musique sur les terrasses dans le cadre des patentes, dans le but de permettre la mise en œuvre d'une solution communale proportionnée et encadrée.

L'objectif de cette proposition n'est pas de déréglementer l'exploitation des terrasses, mais de faire évoluer une réglementation devenue sur certains points trop rigide vers un cadre plus pragmatique, proportionné et adapté à la réalité d'un centre-ville vivant.

Soutenir nos établissements publics, c'est également soutenir l'attractivité commerciale, sociale et touristique de Bulle. La réglementation doit poser les limites nécessaires, mais elle doit aussi permettre aux acteurs qui font vivre notre centre-ville de développer leur activité dans des conditions raisonnables.

Il conviendrait donc de créer un groupe de travail composé d'élus, de représentants de la restauration et des commerçants ainsi que les représentants des services communaux concernés.

Je remercie le Conseil communal de donner suite à la présente proposition. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Éric Chatton et l'informe que sa proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Il demande s'il y a d'autres propositions.

La parole n'étant plus demandée, il passe aux postulats.

B. Postulats

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 1 : **Aménagement des zones limitées à 20 km/h**

Monsieur Erwan Keravec intervient en son nom et celui de Monsieur Jonas Brunetti, pour le **groupe PS – Les Vert.e.s** :

« Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Depuis l'aménagement des zones 20 de la rue de la Lécheretta et de la place du Taureau, force est de constater que beaucoup d'usagé.e.s ne semblent pas avoir compris les principes de circulation qui les régissent.

La population piétonne qui traverse ces espaces est souvent hésitante, ne sachant apparemment pas qu'elle y est prioritaire et de nombreux véhicules ne font pas la distinction avec la zone 30 et circulent à des vitesses inadaptées.

Il s'en dégage un sentiment d'insécurité qui n'invite pas les piétons et piétonnes à y déambuler sans crainte et encore moins les voitures à s'y faire plus discrètes et prudentes.

Ces zones 20 sont mal identifiables puisqu'un simple panneau les délimite à l'entrée et à la sortie, qu'elles se trouvent entourées de zones 30 et que leur accès n'est pas marqué par un net rétrécissement de la chaussée.

Forts de ce constat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité :

- *d'apporter plus de visibilité aux zones 20 par un marquage au sol ou un autre revêtement et/ou l'installation de mobilier urbain,*
- *de faire une campagne de communication et de promotion de ces espaces,*
- *de préparer l'avenir en créant une continuité et un concept visuel renforçant l'axe entre la gare et le centre-ville, et mettant en valeur ces espaces.*

Pour le groupe PS – Les Vert.e.s

Erwan Keravec et Jonas Brunetti »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Keravec et demande s'il y a d'autres postulats.

<u>Postulat n° 2</u> : **Mise en place d'un plan canicule à Bulle**

Intervention de **Monsieur François Mooser**, pour le **groupe PS – Les Vert.e.s** :

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Lorsqu'un logement devient trop chaud, où peut-on aller se rafraîchir à Bulle ? Et lorsqu'une personne âgée vit seule, qui s'assure qu'elle va bien ?

Ces questions très concrètes sont à l'origine du postulat que je dépose ce soir.

On le sait, les fortes chaleurs peuvent mettre la santé en danger, particulièrement celle des personnes âgées, des jeunes enfants et des personnes malades. Notre commune peut contribuer à leur protection en facilitant l'accès à des lieux frais et en organisant un soutien de proximité.

Des solutions existent ailleurs. Fribourg propose un suivi téléphonique des personnes âgées inscrites à son dispositif. À Lyon, des musées climatisés ont été ouverts gratuitement pendant les épisodes de canicule. Ces expériences peuvent nous inspirer, en tenant compte des équipements et des moyens de Bulle.

Par ce postulat, je demande donc au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un plan canicule communal et de présenter un rapport portant sur trois priorités.

Premièrement, rendre des lieux frais accessibles gratuitement. *Il s'agirait d'identifier les salles communales et les équipements culturels adaptés, puis d'examiner leur ouverture pendant les heures les plus chaudes. Le Musée gruérien pourrait rejoindre ce dispositif après sa réouverture.*

Deuxièmement, faciliter l'accès à la piscine. *Je propose d'étudier sa gratuité temporaire pendant les périodes caniculaires, éventuellement sur certaines plages horaires, ainsi qu'une adaptation des heures d'ouverture, en tenant compte de la fréquentation et des besoins de surveillance.*

Troisièmement, accompagner les personnes vulnérables. *Cela pourrait passer par des appels aux personnes isolées qui le souhaitent, en collaboration avec les services et associations déjà actifs, et par une information claire sur les lieux frais et les aides disponibles.*

Le rapport devrait préciser comment ces mesures compléteraient les dispositifs existants, leurs coûts et leur calendrier, avec l'objectif de proposer de premières actions dès l'été 2027.

L'idée est de mieux utiliser nos équipements et de préparer, à l'avance, une réponse utile à la population lorsque la chaleur se fait excessive.

Je vous remercie de votre attention.

François Mooser pour le groupe PS – Les Vert.e.s »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur François Mooser et demande s'il y a d'autres postulats.

<u>Postulat n° 3</u> : **Diversité des formes d'habitat et qualité de la densification, dans le cadre de la révision du PAL**

Intervention de **Monsieur Yvan Roeske**, pour le **groupe UDC** :

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,*

L'entrée en vigueur de la révision de 2014 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a, profondément, modifié la manière de concevoir le développement de nos villes et de nos villages.

Afin de lutter contre le mitage du territoire et de préserver les surfaces agricoles, le législateur fédéral, ainsi que la population en votation populaire, ont fait le choix de privilégier le développement vers l'intérieur du milieu bâti et la densification des zones à bâtir existantes.

Ces objectifs, relayés par le Plan directeur cantonal, le Plan directeur régional et la planification communale, constituent, aujourd'hui, le cadre dans lequel doit s'inscrire le développement de la Ville de Bulle.

Force est, toutefois, de constater que ce qui précède a conduit, ces dernières années et sur le territoire communal, à une densification perçue par une partie importante de nos concitoyennes et concitoyens comme excessive et insuffisamment qualitative.

La multiplication des barres d'immeubles, au détriment manifeste de l'intégration architecturale et urbanistique, de la diversité des formes d'habitat et, plus généralement de la qualité de vie, nourrit un mécontentement croissant auprès de nombreux habitants de notre Commune.

La révision du Plan d'aménagement local entamée l'année passée représente, dès lors, une opportunité majeure de repenser le développement territorial de notre Commune et de prévoir, pour les décennies à venir, une véritable politique cohérente d'aménagement du territoire pour notre ville.

Sans remettre en cause les exigences découlant du droit supérieur, il est nécessaire d'utiliser la marge de manœuvre dont dispose encore la Commune, afin de préserver une offre résidentielle diversifiée.

En effet, de nombreux habitants de notre Commune, par exemple des familles, recherchent, encore aujourd'hui, des formes d'habitat individuel ou de faible densité. Le maintien d'une telle offre participe à l'attractivité de la ville de Bulle et contribuera à éviter que les précités ne délaissent notre cité, pour s'établir dans les communes périphériques. Une offre diversifiée a, ainsi et également, un impact fiscal bénéfique, d'autant plus important au vu de la situation financière de la ville, puisqu'elle permet d'attirer et de conserver les contribuables qui souhaitent pouvoir disposer d'un tel habitat.

Parallèlement, dans les secteurs où la densification est imposée par le droit supérieur, la Commune doit s'assurer que le développement en question se fasse dans le cadre d'une réelle politique d'aménagement du territoire, qui doit privilégier des qualités urbanistiques et architecturales propres à offrir une bonne qualité de vie à ses citoyens, au travers d'exigences réglementaires plus élevées.

Au vu de ce constat, le Groupe UDC demande au Conseil communal d'examiner :

1. *Premièrement : les possibilités, dans le cadre de la révision en cours du PAL et sous réserve de la marge de manœuvre laissée par le droit supérieur, de préserver ou de favoriser dans les zones à bâtir existantes, des secteurs destinés prioritairement à l'habitat individuel ou à l'habitat de faible densité, de manière à garantir une offre résidentielle diversifiée, répondant aux attentes de l'ensemble de la population ;*

2. *Deuxièmement : les moyens permettant d'améliorer la qualité urbanistique de la densification appelée à se réaliser sur le territoire communal, eu égard au droit supérieur, par exemple et notamment au travers du renforcement des prescriptions du Règlement communal d'urbanisme, par un recours accru aux autres instruments spéciaux de planification, ainsi que par une utilisation plus systématique des mandats d'études parallèles ou procédures analogues, de manière à assurer une meilleure qualité des projets.*

Dans ce cadre, un rôle accru doit être donné à la Commission d'aménagement.

Merci pour votre attention.

Monsieur Yvan Roeske, pour le groupe UDC »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Roeske et demande s'il y a d'autres postulats. Il prend acte du dépôt des postulats et informe les auteurs que leurs postulats seront examinés par le Bureau et portés à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, il passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Monsieur le Vice-Président** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1

Pour le **groupe UDC**, **Monsieur Eric Seydoux** intervient en ces mots :

« Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Depuis que certains déchets encombrants ne sont plus acceptés, nous devons les mettre dans des sacs taxés de 110 litres, ce qui représente un coût supplémentaire pour les habitants.

En même temps, la Commune a engagé du personnel supplémentaire pour contrôler les déchets.

De plus, les moloks sont souvent pleins et on voit régulièrement beaucoup de déchets déposés à côté. Cela demande sûrement aussi du travail supplémentaire pour nettoyer et évacuer ces déchets.

Je me demande donc si, au final, cette nouvelle manière de faire ne coûte pas plus cher qu'avant ?

Avec la diminution des déchets encombrants, quelle économie la Commune réalise-t-elle réellement ? Et combien rapportent les sacs taxés par rapport au coût du personnel supplémentaire et au nettoyage des déchets déposés à côté ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Eric Seydoux pour le groupe UDC »

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**.

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Monsieur Seydoux,

Je vous remercie pour cette question, qui me donne l'occasion de préciser les éléments sur lesquels le Conseil communal fonde ses décisions en matière de gestion des déchets.

En préambule, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une question d'ordre financier, mais bien du respect des lois ainsi que du principe d'égalité de traitement entre les citoyens.

La plupart des éléments que je vais vous présenter figurent par ailleurs dans un article de presse publié récemment par un journal local.

Je souligne qu'aucune modification réglementaire n'est intervenue concernant les déchets encombrants. Il s'agit uniquement d'une application plus stricte du règlement communal en vigueur, afin d'en garantir le respect de manière uniforme.

Concernant les déchets encombrants, l'article 6 du règlement communal relatif à la gestion des déchets (https://www.bulle.ch/reglements/39552) prévoit ce qui suit :

Définitions

Art. 6

1. On entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue. Ils doivent être régulièrement enlevés pour des motifs de salubrité.
2. En raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume, les déchets urbains peuvent prendre la forme de déchets encombrants à collecter séparément.

Par ailleurs, les conditions applicables aux déchets encombrants sont indiquées depuis de nombreuses années sur le site internet de la commune (https://www.bulle.ch/typesdedechets/7582).

Je cite le site internet de la Ville :

« Objets encombrants ; est considéré comme encombrant tout objet volumineux provenant du ménage qui ne peut être contenu dans un sac de 110 litres ou qui ne rentre pas dans un véhicule. »

La mise en application plus systématique de ces dispositions dans nos deux déchetteries vise notamment à garantir une égalité de traitement entre les citoyens et à assurer que les déchets soient éliminés selon les filières prévues à cet effet.

Cette pratique ne répond pas à une volonté de transférer des coûts de la Ville vers les citoyens. Elle découle du principe, fixé par la législation fédérale, selon lequel les coûts liés à l'élimination des déchets doivent être supportés par leur détenteur (article 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement - LPE).

En résumé, pour la Ville de Bulle, tout objet pouvant être placé dans un sac officiel de 110 litres doit être éliminé par ce biais.

A noter que l'application plus stricte des règles relatives aux déchets encombrants n'a pas entraîné d'augmentation des dépôts de déchets autour des moloks.

Sur ce point particulier, le Conseil communal rappelle que toutes les Villes sont touchées par cette problématique d'abandon de déchets sauvages autour des puits de récolte.

Pour information, la Ville de Lausanne a mis en place une brigade pour lutter contre le littering, avec les coûts suivants :

En 2017, la Ville de Lausanne ramassait 1'570 tonnes de déchets abandonnés sur la voie publique par an, ce qui représentait en coût de 16 mios/an, soit Fr. 114.00 par habitant.

En 2024, le coût est de 11 mios/an, soit Fr. 72.00 par habitant.

Rapporté à la taille de la population de la Ville de Bulle, cela représenterait un budget de près de Fr. 2'000'000.00, alors que le traitement du personnel pour le Service du Centre d'entretien, toutes sections comprises, est actuellement de Fr. 3'328'000.00.

Le Conseil communal poursuit son analyse afin de lutter contre ce littering dans le cadre du processus budgétaire au niveau du fonctionnement.

Je peux également vous faire part d'une autre décision récente du Conseil communal concernant les dépôts sauvages de déchets sur d'anciens emplacements privés destinés à l'époque aux conteneurs à poubelles. Le Conseil communal va intervenir auprès des propriétaires concernés afin qu'ils suppriment ces emplacements, qui sont susceptibles de favoriser les dépôts sauvages.

Concernant le personnel affecté aux déchetteries, notamment à celle de Bulle, les effectifs varient entre trois et quatre personnes en fonction des jours de semaine ou le samedi ainsi qu'en fonction des périodes de déménagement.

Pour faire court, et je terminerai sur ce point : les mesures prises n'ont pas nécessité de renforcement des effectifs et n'ont pas entraîné d'augmentation des dépôts de déchets encombrants aux abords des moloks. Il est en revanche encore trop tôt pour tirer des conclusions quant aux éventuels bénéfices liés à une utilisation accrue des sacs officiels de 110 litres.

En espérant avoir ainsi répondu à vos questions, je vous remercie de votre aimable attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Pasquier pour sa réponse et demande à Monsieur Seydoux si la réponse convient. **Monsieur Eric Seydoux** confirme que c'est bien le cas.

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un d'autre souhaite poser une question.

Question n° 2

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, pour le **groupe PLR** :

« *Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,*

Lors de la séance du 16 décembre 2024, au cours de laquelle le Conseil communal a proposé l'augmentation du coefficient d'impôt de 74,3 % à 80 %, j'avais demandé que le Conseil communal, en collaboration avec la Commission des affaires économiques, aujourd'hui dénommée Commission du développement économique, examine la faisabilité d'une démarche visant à améliorer l'indice du potentiel fiscal (IPF) de notre commune.

Par courrier daté du 11 juin 2026, nous avons pris connaissance de la composition de cette commission. Dès lors, j'aimerais adresser une question à son président, M. Tornare :

À quel moment les membres de la commission seront-ils convoqués afin d'établir le cahier des charges et de définir les thèmes prioritaires qui seront traités durant cette législature ?

Nous avons été élus le 8 mars 2026 et nous sommes aujourd'hui le 5 octobre 2026. Sept mois se sont déjà écoulés depuis le début de cette législature.

Je remercie d'avance M. Tornare pour sa réponse.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe PLR, Malik Seydoux »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**.

« *Merci Monsieur le Vice-Président.*

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

La commission économique sera convoquée d'ici à la fin de l'année. En attendant, si d'éventuelles idées concernant de nouvelles entrées d'argent supplémentaire étaient trouvées, c'est volontiers que nous prenons le temps de les étudier.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Tornare pour sa réponse et demande à Monsieur Seydoux si la réponse lui convient.

Monsieur Malik Seydoux répond par l'affirmative et informe qu'il se réjouit de recevoir une convocation prochainement.

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

Question n° 3

Intervention de **Monsieur Frédéric Mettraux**, pour le **groupe PLR** :

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,*

Le changement climatique s'est encore renforcé cette année et la Suisse n'a pas été épargnée.

Dans des régions proches de chez nous, des forêts brûlent et de nombreuses habitations ont été détruites et parfois même avec des pertes de vie humaine.

Ce phénomène tragique pourrait se produire à Bulle / La Tour-de-Trême en rapport avec ce nouveau quartier qui va se construire à l'orée de la forêt de Bouleyres.

Allez-vous prendre des mesures particulières ?

Je vous remercie de l'attention portée à ma réflexion.

Frédéric Mettraux, pour le groupe PLR »

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un du Conseil communal souhaite répondre à cette question. Tel n'est pas le cas, il informe qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil général. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite poser une question.

Question n° 4

Intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger,** pour le **groupe Le Centre :**

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, chers Conseillères et Conseillers, Chers collègues,*

Plusieurs parents m'ont interpellée au sujet de l'utilisation des terrains de football et multisports situés à proximité immédiate de certains sites scolaires et AES, à savoir ceux de la Léchère et La Tour-de-Trême.

Il arrive en effet fréquemment que, durant les heures d'ouverture de l'AES (période scolaire et vacances), ces installations soient déjà occupées par d'autres groupes d'enfants ou de jeunes, souvent sensiblement plus âgés. Il en résulte que les enfants fréquentant l'AES ne peuvent plus, ou difficilement, en bénéficier. Des problèmes de cohabitation ainsi que, ponctuellement, de déchets abandonnés ou de déprédations sont également rapportés.

Je suis bien consciente que ces installations sont publiques et qu'en dehors du temps scolaire elles ont aussi vocation à répondre aux besoins des jeunes de la commune. Il ne s'agit donc nullement de remettre en cause leur caractère public ni d'en demander une fermeture générale aux autres usagers.

Pour autant, le caractère public d'une infrastructure ne devrait pas conduire à ce que certains groupes puissent se l'approprier de fait au détriment d'autres usagers. Lorsque des enfants plus jeunes, en particulier ceux pris en charge par l'AES, n'osent plus ou ne peuvent plus utiliser les installations attenantes parce qu'elles sont occupées par des plus grands, on aboutit paradoxalement à une forme d'exclusion de fait.

Par ailleurs, durant les périodes auxquelles ils sont inscrits, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de l'AES. La possibilité de disposer d'espaces extérieurs permettant le jeu, le mouvement et les activités en plein air me paraît faire pleinement partie des conditions d'un accueil de qualité, comme le préconisent par ailleurs les directives du SEJ en la matière.

Dans ce contexte : Le Conseil communal peut-il préciser quelles règles sont actuellement applicables à l'utilisation de ces infrastructures durant les heures d'ouverture des AES ?

Existe-t-il réellement un obstacle empêchant la Commune, non pas d'en interdire l'accès aux autres jeunes de manière générale, mais de garantir temporairement un usage prioritaire aux enfants fréquentant l'AES, lorsque ces installations sont directement attenantes à celui-ci ?

Le Conseil communal pourrait-il, le cas échéant, envisager des modalités permettant une meilleure cohabitation des usages – par exemple des plages de priorité pour l'AES, une signalétique adaptée ou d'autres mesures proportionnées (par exemple filet de séparation) – afin que le caractère public de ces espaces profite effectivement à tous, y compris aux plus jeunes ?

Enfin, quelles possibilités d'intervention existent lorsque l'occupation de ces lieux empêche concrètement leur utilisation par les enfants de l'AES ou lorsque des problèmes récurrents de déchets, de déprédations ou de comportements inadéquats sont constatés ?

Merci d'avance pour la réponse et comme je l'ai déjà souligné, je n'attends pas une réponse exhaustive ce soir.

Pour le groupe Le Centre, Thérèse Anatrà-Luchinger »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Anatrà-Luchinger pour sa question, et demande si quelqu'un du Conseil communal souhaite répondre. Il passe la parole à **Madame Kirthana Wickramasingam**.

« *Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,*

Je remercie Madame Anatrà-Luchinger pour sa question.

La problématique soulevée est effectivement connue de nos services et des réflexions sont en cours afin d'analyser la possibilité d'y apporter des améliorations. Je précise également que sur le site scolaire de la Tour-de-Trême, la situation est temporairement plus complexe puisqu'une partie de la cour d'école est en travaux.

Nous vous apporterons une réponse plus circonstanciée lors de la séance de décembre.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Wickramasingam et se fait confirmer par Madame Anatrà-Lunchinger que la réponse convient. Il passe ensuite la parole à **Madame Laurence Oberson** pour la prochaine question**.**

Question n° 5

Madame Laurence Oberson, pour le **groupe PLR,** intervient en ces mots :

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

Nous souhaitons revenir sur l'aménagement réalisé sur la route de Riaz, à l'entrée de Bulle, avec l'installation de chicanes sur la ligne de sécurité qui sépare la circulation des véhicules de la voie réservée aux bus.

Nous aimerions savoir pour quel motif ces chicanes ont été installées et quels objectifs précis elles doivent permettre d'atteindre.

De plus, cet aménagement soulève des questions concernant la sécurité des motos et autres scooters. La configuration actuelle a-t-elle fait l'objet d'une réflexion sous l'angle de la sécurité ?

Enfin, est-ce qu'une évaluation est prévue, après une période d'utilisation, afin de déterminer si le nouvel aménagement répond effectivement aux objectifs et s'il présente toutes les garanties en matière de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route ?

Je vous remercie de votre attention.

Laurence Oberson pour le groupe PLR. »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Oberson pour sa question et demande si quelqu'un du Conseil communal souhaite s'exprimer à ce sujet. Il passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier.**

« *Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,*

Depuis quelques mois, un constat a été fait sur le terrain : les automobilistes empruntaient de manière quasi systématique la voie dédiée aux bus, alors que celle-ci est réservée à ces derniers. Cette situation empêchait les bus urbains et régionaux de remonter les files d'attente et pouvait ainsi entraîner des retards dans les horaires. La mise en place de ces séparateurs vise donc à garantir la bonne circulation des bus.

Au niveau des dispositifs en place, il ne s'agit pas de « chicanes » au sens d'un aménagement routier puisque ces derniers n'obligent pas les automobilistes à rouler en zigzag.

Ce sont des éléments séparateurs non franchissables qui ont été retenus. Ils sont disposés à intervalles réguliers et installés sur la ligne jaune continue existante. Leur objectif est de renforcer la séparation entre les deux voies et de dissuader les automobilistes d'emprunter la voie réservée aux bus. Pour rappel, au niveau de la législation sur la circulation routière, il est interdit de franchir une ligne continue qu'elle soit blanche ou jaune.

Pour information, en cas de problème de non-respect de l'horaire des lignes de bus en raison de la trop forte circulation en Ville de Bulle, ainsi que d'une utilisation abusive de la voie bus en question, MOBUL pourrait être contrainte de prendre des mesures allant jusqu'à ajouter un bus avec les coûts supplémentaires y relatifs.

Aujourd'hui, le Conseil communal peut se réjouir que l'objectif a été entièrement atteint car les véhicules n'empruntent plus la voie bus.

A ce sujet, les TPF nous ont informés être très satisfaits de la mesure prise par la Ville car celle améliore deux aspects :

1. *Sécurité : le risque de contact entre une voiture et un bus est fortement diminué. Il arrivait fréquemment que les chauffeurs de bus doivent freiner brusquement car une voiture déviait soudainement sur la voie bus.*
2. *Fluidité : les bus ne sont plus bloqués par des véhicules qui empiètent sur la voie bus. Les conducteurs sont plus enclins à circuler vite et peuvent ainsi rattraper le retard. Aux heures de pointe, en moyenne, les bus gagnent environ 15 secondes par rapport à la situation antérieure.*

Pour terminer, cet aménagement a été autorisé par le Canton et a été mis en place très récemment. Une période est toujours nécessaire pour que les usagères et usagers modifient leurs habitudes, mais le CC reste attentif et analysera ces prochains mois si d'éventuelles adaptations sont à mettre en place. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Pasquier pour sa réponse et se fait confirmer par **Madame Oberson** que la réponse convient. Il demande s'il y a une autre question

Question n° 6

Madame Gabrielle Bussard intervient par ces mots, pour le **groupe UDC** :

« *Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,*

Notre ville connaît une forte croissance démographique et, comme chacun le sait, certaines infrastructures n'évoluent pas au même rythme.

Je souhaite aujourd'hui soulever la question des toilettes publiques. Etant persuadée que l'état des WC publics a un impact tant sur le sentiment de sécurité que sur l'image d'une ville, j'aimerais déposer ici un bref constat et amener quelques questions. Il est en effet regrettable de constater que deux des trois sites, à savoir la place du Marché et la rue Saint-Denis, peuvent aujourd'hui être qualifiées de vétustes. Ils comprennent notamment des cabines obsolètes, dont certaines sont désormais condamnées. Le troisième site, situé à l'Hôtel de Ville, présente également plusieurs problèmes. Dans les toilettes pour dames, une cabine est notamment dépourvue de verrou depuis plusieurs mois. Alors qu'il y a encore quelques années, ces toilettes étaient neuves et d'ailleurs toujours propres, j'ai pu constater personnellement à plusieurs reprises qu'aujourd'hui, la propreté n'y est que passagère. Ceci résulte bien souvent d'une mauvaise utilisation et d'un manque de savoir-vivre de ses occupant.e.s. Il est également regrettable de constater que le savon n'est plus à disposition. Il semblerait que le vandalisme régulier ait conduit la Commune à renoncer à certaines réparations et au réapprovisionnement en savon. Je souhaiterais savoir si cette information est exacte. Si tel est le cas, je souhaiterais néanmoins attirer l'attention sur un point : laisser se dégrader un équipement public afin d'éviter de nouvelles dégradations ne constitue pas une solution. Au contraire, un lieu déjà dégradé peut malheureusement donner davantage le sentiment que l'on peut y provoquer encore plus de dégâts, alors qu'un espace entretenu et en bon état est généralement davantage respecté.

Il m'a par ailleurs été rapporté que certaines personnes en viennent régulièrement à faire leurs besoins dans les parcs. Au-delà de la question du confort des usagers, cela pose évidemment une question de salubrité et de respect des espaces publics.

Dès lors, j'aimerais savoir, d'une part :

- Si des travaux de réfection ou de modernisation des toilettes de la place du Marché et de la rue Saint-Denis sont prévus et, le cas échéant, dans quels délais.

- Si les réparations nécessaires à l'Hôtel de Ville sont prévues

D'autre part, j'aimerais connaître les horaires d'ouverture des différents sites de toilettes publiques de la ville et souhaite savoir si des horaires plus étendus sont envisagés ou envisageables.

Je relève également que le fait que la ville de Bulle dispose du système « toilettes accueillantes », qui permet à tout un chacun de se rendre aux toilettes dans certains établissements publics, sans consommation, n'enlève rien au fait que la vingtaine de cabinets individuelles, pour peu qu'ils soient utilisables, devrait être des lieux propres, en bon état et fonctionnels.

Gabrielle Bussard pour le groupe UDC »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Bussard pour sa question et donne la parole à **Madame Estelle Zermatten.**

« *Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Je remercie Madame Bussard pour l'envoi de sa question en préalable, ce qui me permet d'y répondre directement.

La réfection des toilettes de la place du Marché et de la place Saint-Denis a été examinée. Une rénovation complète représenterait un investissement très conséquent : elle devrait notamment intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les nouvelles exigences de sécurité ainsi que des contraintes liées à la protection du patrimoine.

Dans un souci de priorisation dans la gestion des finances communales, il a été décidé de repousser ces investissements.

Le Conseil communal a dès lors choisi d'examiner la réfection de ces installations dans le cadre des futurs réaménagements du Centre-ville, intégrant la place du Marché et la place Saint-Denis, qui s'inscrivent dans les étapes de la réalisation du projet de réaménagement du centre-ville, à des horizons différents, validé par le Conseil général.

Cette coordination permettra de traiter simultanément les aménagements et les interventions sur les toilettes.

Dans l'intervalle, les toilettes continuent d'être entretenues. Des nettoyages réguliers sont prévus à chaque budget annuel et des réparations ponctuelles sont effectuées lorsque cela s'avère nécessaire. Il faut toutefois relever que des dégradations sont fréquemment constatées, malgré cet entretien.

Je me permets de vous donner quelques chiffres concernant les coûts liés au nettoyage de toutes nos toilettes publiques, à savoir Fr. 62'000.00 /an effectués par des tiers et Fr. 52'000.00 /an effectués par nos concierges, soit Fr. 114'000.00 par an pour les coûts de nettoyage hors réparations liés aux dégradations.

Concernant l'Hôtel-de-Ville, les réparations courantes sont réalisées par nos concierges dans un délai généralement compris entre 3 et 5 jours après leur signalement. Lorsque les dégâts nécessitent une intervention plus importante, le délai peut atteindre 2 à 3 mois. En effet, parfois il faut notamment solliciter notre assurance, faire réaliser des éléments sur mesure, attribuer le mandat à une entreprise et attendre l'exécution des travaux.

Enfin, les toilettes de l'Hôtel-de-Ville ouvrent le matin entre 6h30 et 7h00. Elles ferment le soir entre 23h00 et 1h30, afin de tenir compte notamment de l'activité du restaurant. Celles de la place Saint-Denis et de la Place du Marché ouvrent après leur nettoyage entre 7h00 et 8h00, et sont fermées par une entreprise mandatée, entre 19h00 et 20h30 selon sa tournée. Les toilettes de l'Hôtel-de-Ville sont nettoyées deux fois par jour ; celles de la place Saint-Denis et de la Place du Marché, une fois par jour. A noter que lors de manifestations, les nettoyages sont adaptés et donc plus fréquents. Concernant le savon manquant dans l'une des toilettes, il se peut qu'une fois ou l'autre, l'entreprise ou notre conciergerie ait malheureusement oublié de remplir le savon. Vous avez mon numéro de téléphone, vous pouvez toujours envoyer une petite photo ou ce qui manque et puis le nécessaire sera fait. Mais de là à dire que c'est une généralité, je ne peux pas accepter ça. Le Conseil communal reste attentif à la qualité et à l'accessibilité des toilettes publiques. Il poursuit l'entretien et les réparations nécessaires, tout en intégrant la question d'une rénovation plus importante aux projets de réaménagement du centre-ville. L'éventualité d'une extension des horaires, pour des raisons de coûts, n'a pas été retenue par le Conseil communal.

Madame Bussard, vous affirmez que laisser se dégrader un équipement public n'est pas une solution. Croyez ici que ce n'est pas la politique du Conseil communal. Nous suivons de près les toilettes publiques et effectuons les entretiens nécessaires tout en priorisant les investissements.

J'ai terminé Monsieur le Vice-Président. »

Monsieur le Vice-Président remercie Madame Zermatten pour sa réponse et demande à Madame Bussard si la réponse convient. **Madame Gabrielle Bussard** acquiesce.

Monsieur le Vice-Président demande si quelqu'un a une autre question et passe la parole à **Monsieur Christian Waeber.**

<u>Question n° 7</u>

Intervention de **Monsieur Christian Waeber,** pour le **groupe UDC** :

« *Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers et chères collègues,*

<u>Écoles primaires face aux canicules</u>

Les canicules de 2026 ont révélé des difficultés dans plusieurs écoles primaires, notamment celle de Dardens. Les points suivants appellent des précisions.

<u>Situation du bâtiment</u>

- *Le bâtiment de l'école primaire de Dardens date de 2018.*
- *Il est certifié Minergie-P.*
- *Des températures ont atteint et même dépassé les 30°C dans des classes.*

- *Des problèmes ponctuels ont été relevés dès le début, apparemment ça n'a pas été pris au sérieux ou caché. [Source : la Gruyère du 20.09.2018]*

Gestion de la chaleur et ventilation

- *Le bâtiment dispose de stores toile, ces stores sont-ils automatisés et est-ce que la toile est anti-chaleur ?*
- *Une ventilation nocturne est-elle possible, prévue et correctement programmée ?*
- *Le triple vitrage protège-t-il suffisamment contre la chaleur ?*
- *Les fenêtres sont-elles verrouillées ou peuvent-elles être ouvertes dans les cas extrêmes ? [Aucune interdiction selon le site minergie.ch]*
- *La ventilation fonctionne-t-elle actuellement ?*
- *Une solution de rafraîchissement active est-elle prévue lors de canicules extrêmes, par exemple par géothermie, même si le chauffage semble assuré par un réseau à distance ?*
- *Est-ce qu'un rideau d'air aux portes d'entrées apporterait une amélioration en été pour empêcher le chaud d'entrer ? Peut-être même la poussière et les insectes ?*

Label Minergie-P, coûts et entretien

- *L'obligation de ce label est-elle justifiée au regard du surcoût d'environ 5,1 % [source : site Minergie.ch] à la construction.*
- *Des contrats d'entretien adaptés sont-ils prévus et sont-ils suivis pour les bâtiments certifiés Minergie-P ?*

Santé des usagers

- *Quels effets les bâtiments Minergie-P peuvent-ils avoir sur la santé des occupants ?*
- *On est tous d'accord qu'on ne peut pas laisser des enfants dans ces cages irrespirables.*

Futures écoles

- *Les projets de nouvelles écoles, dont les crédits d'étude ont été votés en 2025 par le Conseil général, ces études seront-elles réexaminées ?*
- *Ce réexamen pourrait-il entraîner une augmentation des coûts ?*
- *Ces futurs établissements sont-ils soumis à un autre label Minergie ?*
- *Quelles garanties seront fournies par les mandataires ?*
- *Qui s'occupe du processus de labellisation ?*
- *Est-ce qu'il y a un suivi après la construction pour garantir que le bâtiment tient ses promesses énergétiques ?*

Responsabilités de l'État

- *L'État de Fribourg, qui impose ce label, assumera-t-il les conséquences de cette exigence ?*

Christian Waeber, groupe UDC »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Waeber pour sa question et demande si quelqu'un du Conseil communal souhaite y donner réponse.

Tel n'étant pas le cas, la réponse sera donnée lors du prochain Conseil

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Est-ce qu'un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande ?

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur Eric Chatton.**

« *Monsieur le Vice-Président, Chers collègues du Conseil général, Monsieur Le Syndic, Chères Conseillères et Conseillers communaux,*

En ma qualité de président de la Commission Participative Centre-ville, je souhaite profiter de ces quelques minutes pour vous faire un retour sur la consultation que nous avons menée en juin dernier auprès de la population concernant l'avenir du centre-ville de Bulle. Pendant un mois, à partir de la Fête des commerçants, nous avons mis à disposition une boîte à idées, volontairement simple et accessible à toutes et à tous. Environ 125 propositions et suggestions ont été recueillies. Les résultats font ressortir des attentes claires : un centre-ville plus vert et convivial, une mobilité mieux pensée, davantage d'animations et un soutien renforcé au commerce local. L'urbanisme et la mobilité représentent à eux seuls plus de la moitié des préoccupations exprimées, thématiques traitées par les commissions ad-hoc. Mais pour nous, le principal enseignement de cette consultation est ailleurs. Elle démontre qu'il existe un véritable intérêt pour l'avenir et l'animation de notre centre-ville. Et elle montre surtout que notre Commission Participative Centre-ville a un rôle important à jouer. Cette commission réunit des élus sensibles à la question et peut compter des invités pertinents, au cœur du terrain. Elle peut être une interface entre la population, les commerçants, les acteurs du centre-ville, l'administration et les autorités politiques. Elle peut faire émerger des idées, les prioriser et accompagner leur concrétisation. Mais pour cela, elle doit disposer des moyens d'agir.

Aujourd'hui, nous avons des idées. Nous avons une dynamique. Nous avons des attentes exprimées par la population. Il nous manque maintenant deux éléments essentiels : un relais politique clairement identifié et des moyens financiers. Nous souhaitons donc que nous réfléchissions à rattacher clairement un conseiller communal à cette commission. Pas uniquement pour participer aux séances, mais pour assurer le lien avec le Conseil communal et les différents services de la Ville, et ainsi faciliter le passage des idées à leur réalisation.

Deuxièmement, nous souhaitons que la commission puisse disposer d'un budget propre ou d'une enveloppe clairement identifiée. Il ne s'agit pas de financer de grands projets d'aménagement.

Il s'agit de nous donner la possibilité de réaliser des actions concrètes, visibles et rapides : une animation, un aménagement temporaire, une initiative en faveur de la convivialité ou une action en collaboration avec les commerçants et les services de la Ville. Une commission qui génère des idées mais qui ne dispose d'aucun levier pour les concrétiser risque rapidement de perdre sa dynamique.

À l'inverse, avec un mandat clair, un relais politique et un budget raisonnable, nous sommes convaincus que cette commission peut devenir un véritable outil au service de l'attractivité et de la vitalité des centre-ville de Bulle et La Tour-de-Trême, ainsi que les nouveaux centres périurbains. Les 125 contributions que nous avons reçues nous donnent aujourd'hui une responsabilité : ne pas simplement les classer, mais essayer d'en faire quelque chose. C'est dans cet esprit que je souhaite que nous poursuivions le travail. Une demande en ce sens sera adressée au Conseil Communal prochainement.

Enfin, vous recevrez via le PV de la présente séance le rapport dudit sondage.

Rapport d'analyse détaillée du sondage Centre-Ville de Bulle

L'analyse met en évidence six grands thèmes. Les attentes les plus fortes concernent la végétalisation, les espaces publics, la mobilité, la piétonnisation du centre-ville et l'animation urbaine. Les citoyens expriment également un besoin de renforcer l'attractivité commerciale et la convivialité du centre-ville.

Catégorie	Mentions	%
Urbanisme, espaces publics et végétalisation	34	29,1%
Mobilité, transports et stationnement	31	26,5%
Activités et animation	21	17,9%
Commerce et restauration	18	15,4%
Services publics, sécurité et gouvernance	8	6,8%
Divers / hors sujet	5	4,3%

Urbanisme, espaces publics et végétalisation

- Plus de décorations et d'identité urbaine
- Protection des "forêts" urbaines
- Création d'espaces de rencontre
- Valorisation de la place du Marché
- Maintien des fontaines
- Création de parcs et espaces verts
- Plantation massive d'arbres
- Dé-bétonisation des espaces publics
- Zones de fraîcheur et d'ombre
- Jeux d'eau et mobilier urbain convivial

Mobilité, transports et stationnement

- Piétonnisation de la Grand-Rue
- Développement des transports publics
- Réseau cyclable continu et sécurisé
- Parking souterrain sous la place du Marché
- Tarification du stationnement
- Réduction du trafic automobile
- Signalisation et sécurité routière
- Eclairage public renforcé
- Mobilité douce et marche à pied

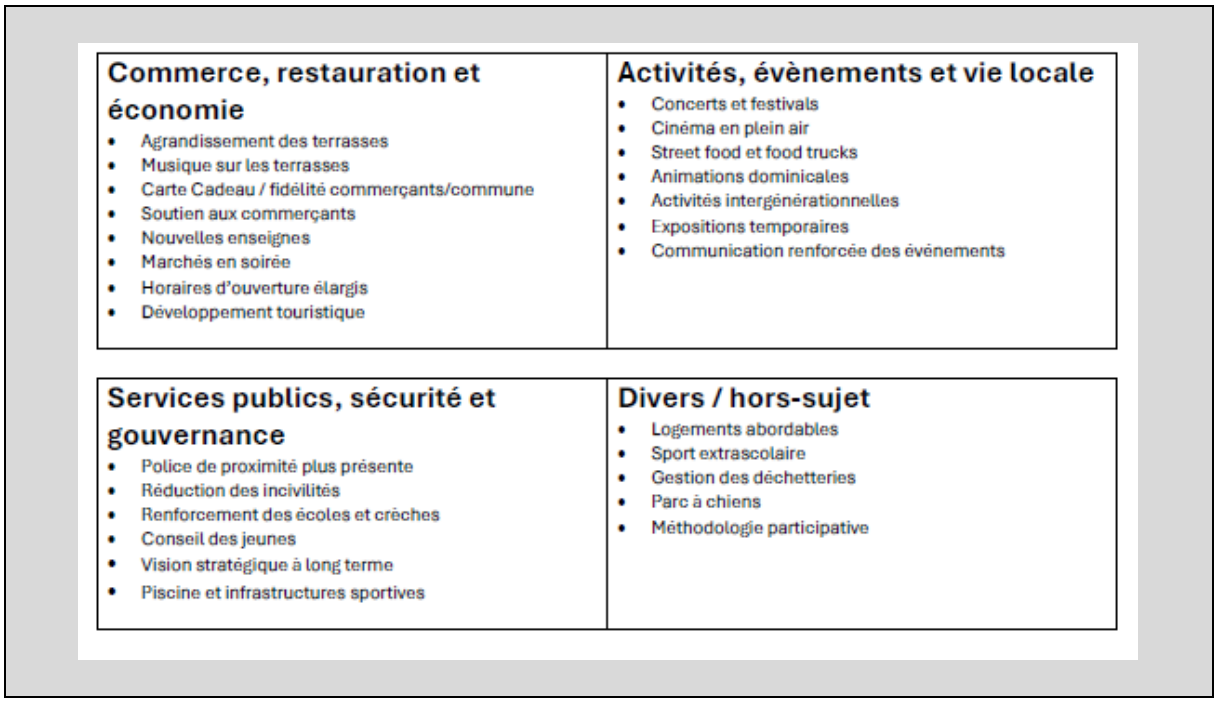

Je vous remercie de votre attention.

Eric Chatton, Le Centre

Président de la Commission Participative Centre-Ville »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Chatton pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite intervenir. Tel n'étant pas le cas, il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

9. Divers du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, **Monsieur le Vice-Président** demande si autre membre du Conseil communal souhaite intervenir dans les divers du Conseil communal.

Monsieur le Vice-Président passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier.**

« Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Je prends très brièvement une dernière fois la parole ce soir pour vous informer que les demandes de crédit d'investissement pour l'assainissement des sites pollués de Bouleyres et du Toffet seront reportées de décembre 2026 à mars 2027. Ce report est notamment lié à la volonté de disposer des résultats des soumissions en lien avec la particularité des travaux.

Les décisions d'assainissement des deux décharges n'ont fait l'objet d'aucun recours et sont désormais entrées en force.

Afin que vous ne soyez pas surpris en lisant la feuille officielle ou votre journal régional préféré, je vous prie encore de noter que la mise à l'enquête aura lieu exceptionnellement avant l'acceptation du crédit par votre conseil.

Merci pour votre attention. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et demande si un autre Conseiller souhaite s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, il donne la parole à **Monsieur Maxime Pasquier, Syndic,** pour d'éventuels divers et pour sa conclusion.

« Monsieur le Vice-Président, chères et chers collègues de l'exécutif et du législatif,

Je n'ai pas de point particulier supplémentaire si ce n'est des remerciements pour Monsieur le Président d'un soir pour avoir repris cette séance au pied levé. Et puis je tiens, au nom du Conseil communal, à vous souhaiter à toutes et tous de belles relâches d'automne.

J'ai terminé, merci. »

Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur le Syndic.

Clôture de séance

Avant de clore la séance, **Monsieur le Vice-Président** demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bedjeti qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Il est 20h54, **Monsieur le Vice-Président** clôt les débats. Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et remercie pour la qualité des débats.

[Applaudissements]

La séance est levée à 20h54

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Vice-Président — La Secrétaire

Brian Hofer — Nicole Jacqueroud

La Secrétaire au procès-verbal

Ilirè Bedjeti

Annexes à l'original du procès-verbal :
Message renouvellement cautionnement AAFJG (pt 2)
Message prêt Fondation Angel Monferini (pt 3)
Message détermination sur postulat jeu de piste (pt 4)
Résultats des votes

Conseil général Ville de Bulle

---

0. Acceptez-vous l'ordre du jour tel que proposé ?

Total Votes : 43
Votes valides : 42

Majorité absolue : 22

YES : 42

NO : 0

Abst. : 1

Conseil général Ville de Bulle

---

0. Acceptez-vous l'ordre du jour tel que proposé ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Oui
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Absent
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Absent
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	. .	.	Absent
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Oui
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Oui
20	Bosson Yves	PLR	Oui
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Absent
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Abst.
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Absent
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Absent
46	Rime Jacques	UDC	Absent
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

---

1. Acceptez-vous le PV de la séance du 01.06.2026 ?

Total Votes : 43
Votes valides : 43

Majorité absolue : 22

YES : 43

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

---

1. Acceptez-vous le PV de la séance du 01.06.2026 ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Oui
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Absent
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Absent
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	. .	.	Absent
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Oui
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Oui
20	Bosson Yves	PLR	Oui
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Absent
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Oui
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Absent
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Absent
46	Rime Jacques	UDC	Absent
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

---

2. Acceptez-vous le renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour cinq ans ?

Total Votes : 43
Votes valides : 43

Majorité absolue : 22

YES : 43

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

---

2. Acceptez-vous le renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour de la Gruyère pour cinq ans ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Oui
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Absent
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Absent
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	. .	.	Absent
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Oui
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Oui
20	Bosson Yves	PLR	Oui
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Absent
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Oui
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Absent
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Absent
46	Rime Jacques	UDC	Absent
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui

Conseil général Ville de Bulle

---

3. Acceptez-vous l'augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini ?

Total Votes :	43
Votes valides :	43
Majorité absolue :	22

YES : 43

NO : 0

Abst. : 0

Conseil général Ville de Bulle

---

3. Acceptez-vous l'augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini ?

1	Baechler Marie-Christine	PS-Les Vert·e·s	Oui
2	Brunetti Jonas	PS-Les Vert·e·s	Oui
3	Castella Serge	PS-Les Vert·e·s	Oui
4	Clément Bruno	PS-Les Vert·e·s	Oui
5	Colliard Isabelle	PS-Les Vert·e·s	Oui
6	Despont Coline	PS-Les Vert·e·s	Oui
7	Dohner-Grandjean Beatrice	PS-Les Vert·e·s	Absent
8	Ducrest François	PS-Les Vert·e·s	Oui
9	Freymond-Pochon Lucile	PS-Les Vert·e·s	Absent
10	Fritschi Carole	PS-Les Vert·e·s	Oui
11	Keravec Erwan	PS-Les Vert·e·s	Oui
12	. .	.	Absent
13	Mooser François	PS-Les Vert·e·s	Oui
14	Niquille Anne	PS-Les Vert·e·s	Oui
15	Pürro Cyrille	PS-Les Vert·e·s	Oui
16	Rauber Martin	PS-Les Vert·e·s	Oui
17	Rime François	PS-Les Vert·e·s	Oui
18	Schibler André	PS-Les Vert·e·s	Oui
19	Wickramasingam Sathya	PS-Les Vert·e·s	Oui
20	Bosson Yves	PLR	Oui
21	Brandt Charles-Henri	PLR	Oui
22	Castella Cuennet Virginie	PLR	Oui
23	Charrière Nicolas	PLR	Oui
24	de Figueiredo Jorge	PLR	Absent
25	Favre Gende Emmanuelle	PLR	Oui
26	Hofer Brian	PLR	Oui
27	Mettraux Frédéric	PLR	Oui
28	Oberson Laurence	PLR	Oui
29	Seydoux Malik	PLR	Oui
30	Sudan Matteo	PLR	Oui
31	Wyssmüller Romain	PLR	Oui
32	Anatrà-Luchinger Thérèse	Le Centre	Oui
33	Beaud Alexandre	Le Centre	Absent
34	Chatton Eric	Le Centre	Oui
35	Cruchet-Micheloud Sophie	Le Centre	Oui
36	Debons Léonard	Le Centre	Oui
37	Frossard Chantal	Le Centre	Oui
38	Krattinger Ivan	Le Centre	Oui
39	Pasquier Baptiste	Le Centre	Oui
40	Pernet-Baeriswyl Anne-Luce	Le Centre	Oui
41	Ruffieux Constantin	Le Centre	Oui
42	Sottas Adeline	Le Centre	Oui
43	Bussard Gabrielle	UDC	Oui
44	Dupasquier Eric	UDC	Oui
45	Pasche Alain	UDC	Absent
46	Rime Jacques	UDC	Absent
47	Rime Julien	UDC	Oui
48	Roeske Yvan	UDC	Oui
49	Seydoux Eric	UDC	Oui
50	Waeber Christian	UDC	Oui